Infos du Tri 13_Infos du Tri_N°8 06/08/10 10:33 Page1

Rappel sur le tri des déchets

Erreurs, erreurs, toujours quelques erreurs dans le tri.
En suivant les consignes de tri qui suivent vous serez les champions du tri.

ACCEPTÉS DANS LE BAC JAUNE

Les bouteilles et flacons en plastique

Les cartonnettes

Les briques alimentaires

Les boîtes métalliques

INTERDITS DANS LE BAC JAUNE

Films et sacs plastiques

Les barquettes de beurre et bacs de glace

Les pots de produits laitiers

Les barquettes en polystyrène

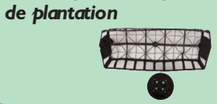

Les barquettes et pots de plantation

Les barquettes de salade et de plats préparés

Les boîtes de gâteaux

BAC VERT

Pas de film plastique, pas de boîte de gâteaux en plastique... dans les bacs jaunes

Retirez le film plastique autour des revues et magazines avant de les déposer dans le bac papier

• Directeurs de publication : Philippe CHEVREL, Michel OGER
• Rédaction, mise en page et photos : Services du SMICTOM
• Impression : Imprimerie Mévennaise - St-Méen
• Tirage : 37 500 exemplaires sur papier recyclé
• N° ISSN : 1767-7742

SMICTOM CENTRE ILLE & VILAINE OUEST

Siège social :
5 ter, rue de Gaël - B.P. 18
35290 ST-MÉEN-LE-GRAND
Tél. 02 99 09 57 26
Fax 02 99 09 50 56
E-mail : sictom.centre-ouest@wanadoo.fr

AUGAN (56)
BÉDÉE (35)
BEIGNON (56)
BLÉRUAIS (35)
BOISGERVILLY (35)
BRÉAL SOUS MONTFORT (35)
BRETEIL (35)
BRIGNAC (56)
CAULNES (22)
CHAPELLE BLANCHE (LA) (22)
CHAPELLE DU LOU (LA) (35)
CONCORET (56)
CROUAIS (LE) (35)
EVRIGUET (56)
GAËL (35)
GUENROC (22)
GUER (56)
GUILLIERS (56)
GUITTÉ (22)
IFFENDIC (35)
LANDUJAN (35)
LOSCOUËT SUR MEU (22)
LOU DU LAC (LE) (35)
MAURON (56)
MAXENT (35)
MÉDREAC (35)
MÉNÉAC (56)
MÉRILLAC (22)
MOHON (56)
MONTAUBAN DE BRETAGNE (35)
MONTENEUF (56)
MONTERFIL (35)
MONTFORT SUR MEU (35)
MUEL (35)
NÉANT SUR YVEL (56)
NOUAYE (LA) (35)
PAIMPONT (35)
PLÉLAN LE GRAND (35)
PLEUMELEUC (35)
PLUMAUDAN (22)
PLUMAUGAT (22)
PORCARO (56)
QUEDILLAC (35)
RÉMINIAC (56)
SAINT BRIEUC DE MAURON (56)
SAINT GONLAY (35)
SAINT JOUAN DE L'ISLE (22)
SAINT LAUNEUC (22)
SAINT LÉRY (56)
SAINT MADEN (22)
SAINT MALO DE BEIGNON (56)
SAINT MALO DES 3 FONTAINES (56)
SAINT MALON SUR MEL (35)
SAINT MAUGAN (35)
SAINT MÉEN LE GRAND (35)
SAINT M'HERVON (35)
SAINT ONEN LA CHAPELLE (35)
SAINT PÉRAN (35)
SAINT THURIAL (35)
SAINT UNIAC (35)
TALENSAC (35)
TREFFENDEL (35)
TRÉHORENTEUC (56)
TRÉMOREL (22)
TRINITÉ PORHOËT (LA) (56)

Décembre 2007

LES INFOS DU TRI N° 13

Bulletin d'information du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest de l'Ille-et-Vilaine

Réduire ses déchets, un enjeu pour l'environnement et la maîtrise des coûts de gestion des déchets.

2 millions de tonnes ! C'est la quantité de déchets qui pourrait être évitée chaque année en France si chaque habitant consommait des produits moins générateurs de déchets.

Produits jetables, emballages individuels, petits conditionnements, publicités en grand nombre, …, alourdissent notre poubelle et la facturation du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Chacun d'entre-nous produit en moyenne plus de 1 kg de déchets chaque jour.
Une famille de 4 personnes génère ainsi près de 1,5 tonne de déchets en un an.

A l'heure où l'on parle du Grenelle de l'environnement, de réchauffement climatique, de catastrophes naturelles, il ne faut pas attendre des collectivités et des entreprises la résolution de ces problèmes. C'est à chacun d'entre-nous d'agir.

Cela peut se faire de façon très simple : trier ses déchets est l'une des actions à mettre en application chaque jour.

Chaque emballage et chaque papier déposés dans les bacs jaunes, bleus, et les colonnes à verre, retrouveront une seconde vie grâce au recyclage. Ce sont autant de ressources naturelles qui seront ainsi préservées.

Vous trouverez dans ce nouveau numéro des Infos du Tri, toutes les informations nécessaires pour ne plus hésiter devant vos bacs de tri.

Vous découvrirez également tout ce qu'il faut savoir pour vous simplifier la collecte et le tri des déchets au quotidien.

Conservez ce guide à portée de main. Il sera votre passeport pour un tri sans souci !

Il n'est pas trop tard. Agissons !

LE SMICTOM.

Infos du Tri 13_Infos du Tri_N°8 06/08/10 10:33 Page2

La collecte des déchets, mode d'emploi

Voici un petit rappel des règles à observer en matière de collecte de vos déchets pour le confort de tous.

Un problème avec mes bacs de collecte

Ma maison n'est pas équipée de bacs, mes poubelles sont trop petites, …
Contactez les services du SMICTOM au 02.99.09.57.26.

Rappel : Les bacs mis à votre disposition sont la propriété du SMICTOM. En cas de déménagement, laissez-les sur place.

Jour férié, collecte du matin ou de l'après-midi, Quand dois-je sortir mes bacs ????

Lorsqu'un jour est férié dans la semaine, toutes les collectes sont décalées d'une journée après ce jour férié.
Par exemple, si le jour férié est un jeudi, les collectes du lundi, mardi et mercredi ne changent pas, mais la collecte du jeudi est décalée au vendredi et celle du vendredi au samedi.

Lorsque la collecte de vos déchets a lieu le matin, vous devez sortir vos bacs la veille au soir.
Lorsque la collecte de vos déchets a lieu l'après-midi, vous devez sortir vos bacs le midi.

Je ne dépose pas mes déchets n'importe où

Déposer ses déchets n'importe où peut coûter cher !!
Le code pénal prévoit des amendes pour dépôt sauvage.

Je ne laisse pas
- Mes bouteilles en verre au pied des conteneurs à verre.
- Mes déchets au portail des déchetteries.

Le SMICTOM déposera plainte contre tout contrevenant.

Je trie mes emballages recyclables

Je dépose mes bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, briques alimentaires et boîtes métalliques dans les bacs jaunes mis à ma disposition.
Pas besoin de laver mes emballages ! Je les vide de leur contenu, je les égoutte. Ca suffit !!

Je consulte le guide du tri fourni par le SMICTOM pour respecter les consignes de tri.

Je sors mon bac jaune lorsqu'il est rempli au moins à moitié.

Je trie mes papiers recyclables

Je dépose mes journaux, magazines, publicités et papiers de bureau dans le bac portable ou dans les colonnes mises à ma disposition sur ma commune, sans film plastique.

Le papier, ça pèse lourd ! N'attendez pas que votre bac papier soit plein pour le sortir. Rempli à moitié, ça suffit !!! Pensez au personnel de collecte.

Bientôt Noël et ses avalanches de cadeaux !!
Malheureusement le papier cadeau n'est pas recyclable et doit être déposé dans le bac vert.

Je trie mes emballages en verre

Je dépose mes bouteilles, bocaux et pots en verre dans les colonnes à verre mises à ma disposition sur ma commune, sans bouchon, capsule ou couvercle.

Vaisselle cassée, faïence, porcelaine, vases, miroirs, ampoules, pots de fleur en terre cuite doivent être déposés à la déchetterie.

Qu'est-ce que c'est ???

Ce pictogramme est le point vert.

Ce point ne signifie pas obligatoirement que l'emballage est recyclable ! Ne vous y fiez pas pour le tri.

Il indique que le fabricant du produit contribue financièrement au programme de valorisation des déchets d'emballages.

Un doute sur le tri ? ? ? ?

Si vous avez un doute sur la nature recyclable d'un emballage ou d'un papier, n'hésitez plus !
Déposez-le dans le bac vert avec le reste des ordures ménagères.

Je composte mes déchets de jardin et mes restes de repas

Je dépose ces déchets en mélange en tas ou dans un composteur placé dans mon jardin. Sous l'action des animaux du sol, ces déchets se dégradent pour constituer un compost, véritable engrais biologique pour votre jardin.

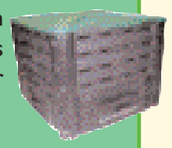

L'opération composteur individuel continue !
Si vous voulez acquérir un composteur au prix de 15 euros, contactez les services du SMICTOM au 02.99.09.57.26.

Je ne dépose pas mes déchets de jardin dans les bacs verts ou jaunes.

Je dépose mes déchets ménagers spéciaux à la déchetterie

Certains déchets sont très polluants et doivent suivre une filière de traitement particulière.

Je dépose mes piles, cartouches informatiques usagées, peintures, solvants, produits de bricolage, huiles de vidange, filtres à huile, huiles de friture, …, à la déchetterie.